

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 4 avril 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES et Constance MAUGENET.

Excusés représentés : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON) et Mme MONTAUZER MERDY Nelly (pouvoir donné à M. Thierry AIMÉ).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

**Objet** : **Affectation des résultats 2017**  
**Budget principal de la Commune de GUICHE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	505 955,04 €
- un excédent reporté de :	478 256,81 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	984 211,85 €
- un excédent d'investissement de :	249 533,08 €
- un déficit des restes à réaliser de :	56 679,00 €
soit un excédent de financement de :	192 854,08 €

Considérant qu'à la suite de la clôture du budget annexe assainissement collectif, il y a lieu de reprendre les résultats de clôture au budget principal 2018,

Constatant que le compte administratif du budget annexe assainissement collectif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	50 027,70 €
- un excédent reporté de :	23 626,32 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	73 654,02 €
- un déficit d'investissement de :	30 296,43 €
- un résultat des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un déficit de financement de :	30 296,43 €

**DECIDE** à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017, comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/17 : EXCÉDENT	1 057 865,87 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 057 865,87 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	219 236,65 €

Fait et délibéré à GUICHE, le 11 avril 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le - 2 MAI 2018  
Affiché le 17 AVR. 2018